

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Bitam : importante saisie de produits pharmaceutiques

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

Le bureau central des douanes de Bitam vient de réaliser une belle opération en interceptant une importante cargaison de produits pharmaceutiques prohibés. Ceux-ci se trouvaient à bord d'un camion en provenance de Yaoundé au Cameroun, à destination de la capitale gabonaise.

Selon une source proche du dossier, le 23 décembre vers 18 heures, après avoir traversé la frontière sans problème, le véhicule, de type FTR de couleur rouge, immatriculé AY-739-AA, et affrété pour le compte de la société "Etablissement Feukou", basée à Libreville, parvient dans le chef-lieu du département du Ntem et marque l'arrêt au check-point du bureau central des douanes de Bitam pour un contrôle de routine. À son bord, Obiang Obiang Brice, Gabonais, chauffeur de son état, et Tamou-

dih Ernest, un ressortissant camerounais.

La fouille du camion permet aux douaniers de tomber sur un stock considérable de produits pharmaceutiques importés illégalement. C'est-à-dire, sans document relatif à leur mise sur le marché. Au total, les limiers ont retrouvé plus de 50 000 plaquettes de Diazépam (les fameux cobolo), 100 boîtes d'aphrodisiaques estampillés "Super appétit", 60 boîtes de Loveferm, 7 boîtes de Dilipram, 100 boîtes d'Azithromycine 500, 10 boîtes de Doxycilines Tablet, 4 boîtes de Calcid-denk (excitants dont raffolent les jeunes en quête de sensations fortes).

Vu la gravité des faits, les douaniers ont immédiatement saisi la direction régionale de Santé nord, point focal du ministère de la Santé dans la province du Woleu-Ntem, et le chef de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) de Bitam dont les éléments ont procédé au constat d'usage. En sus d'interpeller les deux occu-



Photo: Alexis Ndong Sima

### Une partie de la cargaison.

pants. Durant l'audition, les mis en cause ont affirmé qu'ils ignoraient tout

du contenu de la cargaison. Et que leur rôle consistait juste à l'acheminer jusqu'à Libreville. Des ar-

guments peu convaincants pour les policiers, qui les ont présentés devant le procureur d'Oyem.

## Port-Gentil : du chanvre indien abandonné au port môle

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

Le 20 décembre dernier vers 16 heures, les agents de la Direction régionale des douanes de Port-Gentil ont découvert un carton contenant du chanvre indien abandonné sur le quai du port môle de la capitale économique.

Le constat effectué par les douaniers fait état de ce qu'à l'intérieur du carton, il y avait cinquante-trois (53) longues bottes de chanvre indien et un pot contenant le même stupéfiant sous-forme de poudre destiné à être transformée en capsules. "Certainement, avec la présence de nos agents, le propriétaire a préféré ne pas prendre le risque de se faire épingle, abandonnant ainsi le carton au quai du port môle", a souligné un douanier. Et comme personne n'a physique-



Photo: Jean Paulin Allogho

### Le carton de chanvre indien retrouvé par les douaniers.

ment pas été identifié, les douaniers qui n'ont pas pu diligenter la procédure jusqu'au Tribunal de première instance de Port-Gentil, ont confié le dossier à l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad).

A ce qu'il semble, la présence des forces de sécurité dans les ports, aéroports et gares routières et ferroviaires dissuade certains trafiquants de drogue de tenter de franchir les barrages des agents de l'ordre public.

## Mouila : 20 dents et deux peaux de panthère saisies

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

MAMADOU Kouyaté, Diallo Mamadou Saliou, tous deux Maliens, et Nicaise Mboumba, Gabonais, sont en garde à vue dans les locaux de la Police judiciaire (PJ) de Mouila, depuis quelques jours. Ils se seraient rendu auteurs de trafic et possession illégale des pièces d'espèces d'animaux intégralement protégées. Ils détenaient par-devers eux 20 dents et deux peaux de panthère.

Leur interpellation, précise-t-on, a été rendue possible grâce à une opération coordonnée menée entre les services de la PJ et l'ONG Conservation Justice. En effet, explique une source proche du dossier, le jour de leur arrestation, Mamadou Kouyaté sur qui pesaient déjà des soupçons de trafic de pièces d'espèces protégées était



Photo: Abel Eyeghe

### Les trois trafiquants présumés interpellés.

pris en filature par les agents à chacun de ses déplacements. Le Malien aurait récupéré un colis dans un véhicule en provenance de Lebamba. Dans ce colis soigneusement emballé, se trouvaient 20 dents et deux peaux de panthère.

Cuisiné par les agents de la PJ après son interpellation, Mamadou Kouyaté a livré le nom de Diallo Mamadou Saliou, résident

à Lebamba, comme l'expéditeur du paquet. Ce dernier a été interpellé dans la même journée. Ne voulant pas en payer tout seul le prix, il a, à son tour, présenté le Gabonais Nicaise Mboumba, comme étant le principal pourvoyeur de ces pièces.

Tous les mis en cause attendent désormais d'être transférés sur Libreville, pour compétence auprès du Tribunal spécial.